

Conditions générales de vente

1 – Acceptation des Conditions Générales de Vente

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente avant la passation de sa commande. La validation de la commande vaut donc acceptation de ces Conditions Générales de Vente.

2 - Commande

Le client remplit sous sa seule responsabilité le bon de commande en précisant les références des produits choisis et leur quantité. Le client précisera également son nom et l'adresse de livraison.

En cas d'erreur de saisie, SANIEAU ne saurait être tenue responsable des conséquences en terme de retard ou d'impossibilité de livraison. Tous les frais liés à la réexpédition des produits dus à une erreur de saisie du client seront à la charge exclusive du client.

SANIEAU accusera réception de la commande par l'envoi au client d'un courriel, d'un fax ou d'un courrier selon son choix à l'adresse figurant sur le bon de commande.

La commande ne sera définitive qu'après débit du compte bancaire du client après encaissement du chèque.

SANIEAU se réserve le droit de refuser une commande si un litige de paiement est en cours avec le client ou si ce dernier n'a pas réglé une commande en cours.

3 - Disponibilité

Les offres de produits et de prix sont valables tant qu'ils sont visibles sur le Site et dans la limite des stocks disponibles. Chaque produit est accompagné d'une fiche descriptive. Dans l'éventualité d'une indisponibilité de produit après passation de la commande, le client en sera informé par courriel ou téléphone selon son choix aux coordonnées indiquées sur le bon de commande.

4 - Prix

Les prix de nos produits sont indiqués sur le Site en euros, toutes taxes comprises.

Sera facturée, sans marge ni remise, en sus du prix de vente, la taxe relative à la récupération et l'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques issue du décret du 20 juillet 2005. La taxe sera facturée au taux en vigueur au jour de la livraison du produit, y compris en cas de variation de cette taxe entre la date de commande et la date de livraison.

La livraison du produit n'inclut aucune prestation d'installation du produit ni d'obligation de reprise de l'ancien produit .

Le produit demeure la propriété de SANIEAU jusqu'au complet encaissement du prix par SANIEAU.

5 - Livraison/Délais

Les produits achetés sur le Site ne sont livrés qu'en Finistère sud (France).
Les livraisons sont effectuées par le véhicule de l'entreprise

Les délais de livraison ne pourront pas excéder 30 jours ouvrés après la date de validation du paiement par le client.

6 – Vérification des colis à la livraison

Le client doit vérifier dès la livraison du produit tous dommages apparents. En cas de dommages apparents (par exemple : colis endommagé...), le client pourra refuser le produit .

7 - Paiement

Le paiement d'un produit sur le Site peut s'effectuer :

- par chèque bancaire, libellé à l'ordre de SANIEAU CLORENNEC FREDERIC adressé à Clorennec Frédéric Kerlaeron 29710 Plozévet

L'encaissement du chèque est réalisé à la réception du chèque.

8- Droit de rétractation

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le client dispose d'un délai de 7 jours à compter de la livraison du produit pour exercer son droit de rétractation auprès de SANIEAU sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité. En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix du ou des produits achetés et les frais d'envoi seront remboursés au client, **les frais de retour restant à la charge du client (forfait de 30€) .**

Le client devra informer SANIEAU par courrier de sa décision d'exercer son droit de rétractation. SANIEAU informera le client par courriel ou téléphone des modalités d'envoi ou de reprise du produit. Les produits seront systématiquement récupérés par le véhicule de l'entreprise SANIEAU à l'adresse du client indiquée sur le bon de commande. Le client sera informé au préalable du coût du retour du produit. Ce coût sera déduit des sommes remboursées au client au titre de son droit de rétractation. Le client est en droit de demander toute justification à SANIEAU concernant le coût de cette reprise.

Le produit doit être retourné ou récupéré par SANIEAU dans son état d'origine et complet permettant sa recommercialisation à l'état neuf et accompagné de la copie de la facture d'achat.

Les produits en mauvais état ne sont pas repris.

9 - Garantie

Le produit acheté sur le Site peut être couvert par une garantie commerciale du fabricant. Celle-ci est indiquée sur la fiche article des produits présentée sur le Site.

Pour faire jouer la garantie commerciale, il appartient au client de s'adresser directement au service consommateur du fabricant tel que précisé sur la fiche du produit. Le client peut également demander toute information à SANIEAU en adressant un courriel à l'adresse suivante :

contact@sanieau.com. **Pour pouvoir bénéficier de la garantie commerciale, il convient impérativement de conserver la facture d'achat du produit, ainsi que tous les accessoires du produit.**

Les garanties contractuelles ne couvrent pas :

- le remplacement des consommables
- l'utilisation anormale ou non conforme du produit. Le client est invité à cet égard à consulter attentivement la notice d'emploi fournie avec le produit,
- les défauts et leurs conséquences dus à l'intervention d'un réparateur non agréé par le fabricant du produit,
- les défauts et leurs conséquences liés à l'utilisation non-conforme à l'usage pour lequel le

- produit est destiné (utilisation professionnelle, collective...),
- les défauts et leurs conséquences liés à toute cause extérieure.

10- Environnement

Pour tout achat d'un produit neuf soumis aux dispositions du décret du 20 juillet 2005 (réglementation DEEE) , le client pourra déposer l'ancien produit de même catégorie dans les points de collecte sélective mis en place par les communes pour le traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques ou dans les déchetteries locales.

11 - Droit applicable - Litiges

Le présent contrat est soumis à la loi française. En cas de litige avec des professionnels et/ou commerçants, les tribunaux de QUIMPER (France) seront seuls compétents, y compris en cas de procédure en référé et d'appel en garantie et nonobstant la pluralité de défendeurs.